

ALERTE

INFO RETRAITES

TOUTES ET TOUS CONCERNES

Suite aux annonces du Premier Ministre ce 11 décembre, il nous paraît primordial de procéder à un décryptage des éléments de langage du gouvernement.

→ Pas de pension inférieure à 1000€ pour une carrière complète ?

Cette assertion n'engage que celles et ceux qui y croient. La réforme des retraites de 2003 (DELEVOYE / FILLON) prévoyait, dans l'article 4 de la loi, qu'aucune retraite ne pourrait être inférieure à 85 % du SMIC à compter de 2008. Or, cela correspond à 1000€ !! Promesse non tenue, alors que cette disposition devrait être en vigueur depuis 11 ans. De plus, 1000€, c'est 40€ sous le seuil de pauvreté !!

→ Pas de perte de rémunérations pour les fonctionnaires ?

Fake news !! Aujourd'hui, la cotisation « retraite » s'applique au traitement brut indiciaire, hors prime. La réforme les intègre à partir de 2022 dans la base de cotisation, lissé sur une période de 15 ans... induisant une baisse du revenu net, sans compensation ! Prenons l'exemple d'un contrôleur de 2^{ème} classe, au 7^{ème} échelon :

Années	Base mensuelle (primes)	Taux de cotisation	Perte nette mensuelle	Perte nette annuelle
2022	618	11,10x1/15=0,74 %	4,5 €	55 €
2023	618	11,10x2/15=1,48 %	9 €	110 €
...
2037	618	11,10 %	69 €	828 €

Ces calculs sont réalisés sur la base et le taux de cotisation connus en 2020. Les résultats sont, de ce fait, sous évalués !!

→ Seuls seraient concernés par la réforme, les travailleurs nés à partir de 1975 ?

L'âge d'équilibre est fixé à 64 ans dès 2027... et concerne toute personne souhaitant faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2022 !!

Aujourd'hui, je pars en	Après la réforme, je partirai en :	
Juillet 2022	Novembre 2022	+ 4 mois
Juillet 2023	Mars 2024	+ 8 mois
Juillet 2024	Juillet 2025	+ 12 mois
Juillet 2025	Novembre 2026	+ 16 mois
Juillet 2026	Mars 2028	+ 20 mois
Juillet 2027	Juillet 2029	+ 24 mois

MARDI 17 DECEMBRE
TOUTES ET TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATIONS